

## **Versement d'archives notariales publiques aux Archives départementales de la Somme - Traitement préalable d'archives contaminées par des moisissures -**

Vous avez détecté des traces d'humidité ou de moisissures sur vos archives. Les Archives de la Somme ont repéré une infection et effectué des tests sanitaires. Vous trouverez ci-après la marche à suivre.

### **Préparation des versements avant désinfection :**

Lorsqu'un ensemble de documents est contaminé, un travail préparatoire s'impose avant le départ en désinfection chez un prestataire.

Préalablement, les personnes qui vont manipuler les archives contaminées devront être équipées de gants, masques et blouses et les contenants utilisés jusque là devront être jetés.

Les documents (minutes et/ou répertoires) devront être dépoussiérés (à l'aide de chiffons secs micro-fibres, brosses souples), sans trop insister sur les parties fragiles.

Des liasses correspondant aux boîtes initiales seront reconstituées en faisant des pochettes à l'aide de feuilles de papier blanc au format A3 fermées à l'aide de sangles ou de liens en coton.

Chaque liasse ainsi constituée sera numérotée au même titre que des boîtes (cf. fiche de procédure de versement des archives notariales) et sera mentionnée sur le bordereau de versement.

Les paquets de liasses pourront être stockés dans des cartons propres, sans incidence sur le traitement.

L'ensemble sera placé sur des palettes européennes (80 x 120 cm) en bois sur 1 mètre de hauteur maximum, soit 4 niveaux de boîtes maximum disposées en quinconces, en veillant à ne pas les faire dépasser de la surface de la palette.

Pour les documents humides, il sera nécessaire de les stocker dans un local sec et ventilé afin d'assécher l'ensemble pendant un mois minimum avant désinfection (un séchage préalable étant nécessaire pour assurer l'efficacité du traitement de désinfection).

### **Prestation de désinfection :**

il vous revient de faire les demandes de devis auprès de prestataires spécialisés.

Selon les cas, les prestations proposées seront plus ou moins complètes : transport A/R, séchage éventuel, désinfection.

Il devra être précisé dans la demande de devis qu'il faudra effectuer une désinfection à l'oxyde d'éthylène (temps de contact de 7h30, concentration d'environ 650 mg/l, température de traitement de 25° C) et un temps de désorption (10 cycles de rinçage à l'air autoclave, puis au moins 3 semaines en local de désorption (à 20° C et 50 % d'humidité relative).

Vous pouvez transmettre les devis reçus aux Archives départementales, qui pourront ainsi vous donner leur avis, notamment sur la prestation proposée et les moyens employés.

Le rapport final de désinfection devra être transmis aux Archives départementales avant l'entrée du versement dans leurs locaux de conservation.

Enfin, le transport retour (après la fin de l'opération de désinfection) pourra se faire directement au site annexe des Archives départementales à Dury (31 avenue Paul Claudel).

Les Archives départementales se chargeront alors du reconditionnement dans les boîtes d'archives de 10 cm que vous nous aurez préalablement fournies.